

Bourses de doctorat pour ingénieurs réservées aux ressortissants des pays en développement de la zone de solidarité prioritaire – campagne 2005-2006

Liste des Pays éligibles

La Zone de solidarité prioritaire (ZSP) a été définie par le Gouvernement français en février 1998.

La Zone de solidarité prioritaire (ZSP) dont les contours peuvent évoluer sur décision du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) a été déterminée lors de la dernière réunion de cette instance le 14 février 2002. Elle regroupe désormais les pays suivants :

Proche Orient

Liban, Territoires autonomes palestiniens, Yémen

Afrique du Nord

Algérie, Maroc, Tunisie.

Afrique sub-saharienne et Océan indien

Afrique du Sud, Angola, Bénin, Burkina-Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Ghana, Gambie, Guinée, Guinée-Bissao, Guinée-Equatoriale, Kenya, Libéria, Madagascar, Mali, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, R.D. du Congo, Rwanda, Sao-Tomé et Principe, Sénégal, Sierra Léone, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo, Zimbabwe.

Asie

Cambodge, Laos, Vietnam.

Caraïbes

Cuba, Haïti, République Dominicaine

Amérique latine : Surinam.

Pacifique : Vanuatu.